

d'environ 7c. le gallon. La différence avec le prix soutenu aux États-Unis est approximativement 10c. (le Canada a le même niveau des prix parce que le marché du pétrole est contrôlé par le marché américain et aligné sur lui). En multipliant ces 10c. par gallon par la consommation canadienne de carburant (sans compter l'essence d'avion) qui est d'environ cinq milliards de gallons par année on obtient l'énorme surcharge imposée au client canadien de l'ordre de 500 millions de dollars par année. La seule façon d'abaisser ce chiffre c'est de rétablir la concurrence dans l'industrie canadienne des pétroles en l'exposant aux marchés mondiaux sans aucune protection...

Il poursuit avec des prix et autres données statistiques. Puis, il dit:

La raison qu'on invoque pour fixer à 10.5c. ou 12.5c. le gallon le carburant importé c'est que, d'après le décret ministériel qui établit l'importation à une juste valeur marchande «l'intérêt des producteurs ou des fabricants canadiens en subirait un préjudice ou un tort.»

En d'autres termes, d'après la lettre que cet homme écrit, on a tenu compte de l'intérêt des producteurs ou des fabricants, plutôt que de l'intérêt du consommateur canadien. Je ne suis pas prêt à dire que la politique pétrolière du Canada est bonne ou mauvaise pour le pays en général. Je l'ignore. Mais je crois que s'il y avait eu un ministre dans le cabinet qui aurait été responsable envers les consommateurs et qui aurait été chargé de leurs intérêts, les résultats n'auraient peut-être pas été les mêmes.

Cette lettre au ministre porte de très graves accusations auxquelles on n'a pas répondu. Je crois savoir que ces accusations peuvent être prouvées; que l'homme en question est tout disposé à apporter des preuves. Il se peut que 500 millions de dollars de moins dans les poches du consommateur soient le prix exigé de nous pour avoir une identité nationale; mais si tel est le cas, c'est à lui ou à elle de prendre la décision et non pas à d'autres qui croient agir dans l'intérêt du consommateur. Lorsqu'il est question de politiques tarifaires, de droits de douane au Canada, la voix du consommateur devrait se faire entendre, faire contrepoids aux autres intérêts qui réclament ces revisions.

Le gouvernement, j'espère, réfléchira sérieusement à nos suggestions au sujet d'un nouveau ministre de la Consommation, sous un ministre comptable au Parlement et au peuple canadien. Comme bien d'autres choses, cela viendra. J'espère seulement qu'on n'attendra pas la dernière minute, ni d'être aculé au pied du mur. Voici le moment

[M. Salzman.]

opportun d'y voir, pendant l'étude de la mesure de réorganisation du gouvernement. Nous ne demandons pas de pouvoirs extraordinaires, de projets de recherche et de divulgations, immédiatement. Nous demandons d'amorcer l'affaire, de confier la tâche à quelqu'un, de façon à reconnaître l'importance du rôle du consommateur dans notre société et de son droit de se faire entendre du cabinet.

**M. Fawcett:** Monsieur le président, j'accueille l'occasion qui m'est donnée de dire quelques mots—je serai bref comme toujours—en faveur de l'amendement proposé par mon collègue le député de Vancouver-Kingsway. Je m'inquiète énormément, comme un grand nombre de députés, qu'aucun ministre ne soit chargé semble-t-il d'enquêter sur les droits des consommateurs et de prendre les mesures nécessaires pour les protéger. Si je fais erreur et qu'un ministre détienne cette autorité, je puis dire qu'il a vraiment manqué à son devoir. Mais, comme les intérêts des consommateurs ont été totalement négligés, il est exact en principe de dire qu'à l'heure actuelle, aucune autorité de l'État n'est chargée de prendre les mesures nécessaires, qui s'imposent depuis longtemps, pour protéger les consommateurs contre la réclame trompeuse et exagérée, les coûts exorbitants de financement—qui, dans certains cas, sont un vol manifeste—les emballages trompeurs, les marchandises de qualité inférieure et tous les trucs dont on se sert à l'heure actuelle pour influencer et tromper les consommateurs en leur faisant croire qu'ils obtiennent quelque chose pour rien, tandis qu'en réalité ils paient des prix exorbitants pour des denrées nécessaires, à cause surtout de la réclame exagérée et extrêmement coûteuse et des trucs bizarres dont j'ai parlé. La recrudescence des grèves qui nuisent sérieusement à notre économie, l'augmentation alarmante du nombre des malades mentaux et le sentiment général d'agitation qui semble exister, toutes ces conséquences découlent directement des sentiments d'insécurité et de frustration des gens qui se voient dans une situation échappant à leur contrôle et qu'aucun ministre de l'État ne semble avoir compétence pour régler.

• (7.20 p.m.)

Je soutiens en outre, monsieur le président, que la fréquence des grèves légales ou illégales se maintiendra aussi longtemps que nos concitoyens seront forcés de subir cette hausse